

Délibération n°**2018-06-01b**Réf. Nomenclature « Actes » : **715**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	67
Pouvoirs	8
Votants	75

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 3 décembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Robert Gantheil est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Philippe Pelat	Philippe Brugère	à	Jean-Pierre Saugeras
Véronique Bénazet	à	Fabienne Garnerin	Eric Cheminade	à	Valérie Sérrurier
Philippe Exposito	à	Jean-Pierre Guitard	Henri Granet	à	Jean-François Michon
Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud	Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat, Jean Bilotta, Jean-Marc Bodin, Jean-Pierre Bodeveix, Eric Bossaert, Jean-Paul Bourre, Robert Bredèche, Daniel Caraminot, Gilles Chazal, Christine Da Fonseca, Marc Fournand, Pierre Fournet, Frédérique Fraysse, Annie Gonzalez, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Dominique Guillaume, Chantal Guivarch-Paisnel, Martine Leclerc, Cécile Martin, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Marie-Hélène Pommier, Marc Ranvier, Michel Saugeras, Jean-Michel Taudin.

Aérodrome de Thalamy : taxes d'atterrissage

Le président explique que lors de sa séance du 13 décembre 2018, le conseil communautaire est invité à approuver le transfert de l'aérodrome de Thalamy vers la collectivité.

A ce titre, une convention de gestion de l'aérodrome devra être établie avec l'aéroclub d'Ussel-Thalamy pour assurer l'activité du site.

Les activités menées sur l'aérodrome engendrent des recettes, telles que les atterrissages, l'abri des avions des membres de l'aéroclub et l'accueil des pilotes de passage.

Il appartient à Haute-Corrèze Communauté d'en fixer le montant des redevances. Il est proposé d'appliquer les montants suivants :

- Redevances d'atterrissage :

Tonnage avion	Montant Hors Taxe	Montant TTC
jusqu'à 1,5 tonne	2,68 €	3,20 €
1,5 à 2,5 tonnes	3,60 €	4,30 €
2,5 à 6 tonnes	5,43 €	6,50 €
6 à 7 tonnes	6,69 €	8,00 €
7 à 8 tonnes	8,36 €	10,00 €
8 à 9 tonnes	9,20 €	11,00 €
9 à 10 tonnes	10,03 €	12,00 €

- Redevances nuitées pour les avions de passage :

Tonnage avion	Montant Hors Taxe	Montant TTC
jusqu'à 1 tonne	3,30 €	3,95 €
1 à 2 tonnes	3,60 €	4,30 €
2 à 3 tonnes	3,89 €	4,65 €
3 à 4 tonnes	5,02 €	6,00 €
4 à 5 tonnes	8,03 €	9,60 €
supérieur à 5 tonnes	15,00 €	17,95 €

- Redevances trimestrielles d'abri pour les membres de l'aéroclub

35,03 € HT soit 41,90 € TTC par trimestre.

Concernant l'abri des avions sous le hangar existant, il est proposé de privilégier, au regard des fortes demandes, par ordre de priorité les adhérents de l'aéroclub d'Ussel-Thalamy, ensuite les propriétaires résidents en Corrèze et enfin tout autre propriétaire.

Délibération n°2018-06-01b



Envoyé en préfecture le 18/12/2018

Reçu en préfecture le 18/12/2018

Affiché le



ID : 019-200066744-20181213-201806012-DE

Ces redevances seront perçues par le régisseur désigné par notre syndicat. Elles seront reversées trimestriellement auprès du receveur de la collectivité conformément à la délibération instituant la régie de recettes.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 6 abstentions et 69 voix pour, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la perception de taxes d'atterrissage par le régisseur de la collectivité conformément aux données ci-dessus et le reversement à la collectivité tous les trimestres.

A la majorité	
Votants	75
Pour	69
Contre	0
Abstention	6

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 13 décembre 2018

Le président,
Pierre Chevalier

